

# PROGRAMME DES SÉRIES GÉNÉRALES

## Sommaire

- [I. Présentation](#)
- [II.1. Notions et repères](#)
  - [Notions](#)
  - [Repères](#)
  - [Série littéraire](#)
  - [Série économique et sociale](#)
  - [Série scientifique](#)
- [II.2. Auteurs](#)
- [III. Apprentissage de la réflexion philosophique](#)

## I. Présentation

**I. 1.** L'enseignement de la philosophie en classes terminales a pour objectif de favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement, et de lui offrir une culture philosophique initiale. Ces deux finalités sont substantiellement unies. Une culture n'est proprement philosophique que dans la mesure où elle se trouve constamment investie dans la position des problèmes et dans l'essai méthodique de leurs formulations et de leurs solutions possibles ; l'exercice du jugement n'a de valeur que pour autant qu'il s'applique à des contenus déterminés et qu'il est éclairé par les acquis de la culture.

La culture philosophique à acquérir durant l'année de terminale repose elle-même sur la formation scolaire antérieure, dont l'enseignement de la philosophie mobilise de nombreux éléments, notamment pour la maîtrise de l'expression et de l'argumentation, la culture littéraire et artistique, les savoirs scientifiques et la connaissance de l'histoire. Ouvert aux acquis des autres disciplines, cet enseignement vise dans l'ensemble de ses démarches à développer chez les élèves l'aptitude à l'analyse, le goût des notions exactes et le sens de la responsabilité intellectuelle. Il contribue ainsi à former des esprits autonomes, avertis de la complexité du réel et capables de mettre en œuvre une conscience critique du monde contemporain.

Dispensé durant une seule année, à la fin du cycle secondaire, et sanctionné par les épreuves d'un examen national, l'enseignement de la philosophie en classes terminales présente un caractère élémentaire qui exclut par principe une visée encyclopédique. Il ne saurait être question d'examiner dans l'espace d'une année scolaire tous les problèmes philosophiques que l'on peut légitimement poser, ou qui se posent de quelque manière à chaque homme sur lui-même, sur le monde, sur la société, etc. Il ne peut pas non plus s'agir de parcourir toutes les étapes de l'histoire de la philosophie, ni de répertorier toutes les orientations doctrinales qui s'y sont élaborées. Il convient donc d'indiquer clairement à la fois les thèmes sur lesquels porte l'enseignement et les compétences que les élèves doivent acquérir pour maîtriser et exploiter ce qu'ils ont appris. Le programme délimite ainsi le champ d'étude commun aux élèves de chaque série.

**I. 2.** Dans les classes terminales conduisant aux baccalauréats des séries générales, les programmes se composent d'une liste de notions et d'une liste d'auteurs. Les notions définissent les champs de problèmes abordés dans l'enseignement, et les auteurs fournissent les textes, en nombre limité, qui font l'objet d'une étude suivie.

Ces deux éléments seront traités conjointement, de manière à respecter l'unité et la cohérence du programme. C'est dans leur étude que seront acquises et développées les compétences définies au Titre III ci-dessous. Les notions peuvent être interrogées à la faveur du

commentaire d'une œuvre ; le commentaire d'une œuvre peut à son tour être développé à partir d'une interrogation sur une notion ou sur un ensemble de notions, qu'il permet aussi d'appréhender dans certains moments historiques et culturels de leur élaboration. Le professeur déterminera la démarche qui lui paraîtra le mieux correspondre aux exigences de son cours et aux besoins de ses élèves.

La liste des notions et celle des auteurs ne proposent pas un champ indéterminé de sujets de débats ouverts et extensibles à volonté. Elles n'imposent pas non plus un inventaire supposé complet de thèmes d'étude que l'élève pourrait maîtriser du dehors par l'acquisition de connaissances spéciales, soit en histoire de la philosophie, soit en tout autre domaine du savoir. Elles déterminent un cadre pour l'apprentissage de la réflexion philosophique, fondé sur l'acquisition de connaissances rationnelles et l'appropriation du sens des textes.

## **II.1. Notions et repères**

Le choix d'un nombre restreint de notions n'a d'autre principe que d'identifier les plus communes et les mieux partagées. Les notions retenues doivent constituer un ensemble suffisamment cohérent et homogène pour que leur traitement fasse toujours ressortir leurs liens organiques de dépendance et d'association. En outre, la spécification des listes de notions propres au programme de chaque série tient compte non seulement de l'horaire dévolu à l'enseignement de la philosophie, mais aussi des connaissances acquises par les élèves dans les autres disciplines. Enfin, l'intelligence et le traitement des problèmes que les notions permettent de poser doivent être guidés par un certain nombre de repères explicites.

### **II.1.1. Notions**

Dans toutes les séries, la liste des notions s'articule à partir de cinq champs de problèmes, eux-mêmes désignés par des notions, isolées ou couplées, qui orientent les directions fondamentales de la recherche. Ces cinq notions ou couples de notions occupent la première colonne des tableaux ci-dessous.

La deuxième colonne présente les principales notions, isolées ou couplées, dont le traitement permet de spécifier et de déterminer, par les relations qu'il établit entre elles, les problèmes correspondant à ces divers champs.

La présentation de certaines notions en couple n'implique aucune orientation doctrinale définie. De même que la mise en correspondance des notions de la deuxième colonne à celles de la première, elle vise uniquement à définir une priorité dans l'ordre des problèmes que ces notions permettent de formuler.

Les notions figurant dans l'une et l'autre colonnes ne constituent pas nécessairement, dans l'économie du cours élaboré par le professeur, des têtes de chapitre. L'ordre dans lequel les notions sont abordées et leur articulation avec l'étude des œuvres relèvent de la liberté philosophique et de la responsabilité du professeur, pourvu que toutes soient examinées. Le professeur mettra en évidence la complémentarité des traitements dont une même notion aura pu être l'objet dans des moments distincts de son enseignement.

### **II.1.2. Repères**

L'étude méthodique des notions est précisée et enrichie par des repères auxquels le professeur fait référence dans la conduite de son enseignement. Il y a lieu de les formuler explicitement, pour en faciliter l'appropriation par les élèves. Ceux dont l'usage est le plus constant et le plus formateur sont répertoriés, par ordre alphabétique, sous chaque tableau.

Chacun de ces repères présente deux caractéristiques : il s'agit, d'une part, de distinctions

lexicales opératoires en philosophie, dont la reconnaissance précise est supposée par la pratique et la mise en forme d'une pensée rigoureuse, et, d'autre part, de distinctions conceptuelles accréditées dans la tradition et, à ce titre, constitutives d'une culture philosophique élémentaire.

Les distinctions ainsi spécifiées présentent un caractère opératoire et, à des degrés variables, transversal, qui permet de les mobiliser progressivement, en relation avec l'examen des notions et l'étude des œuvres, ainsi que dans les divers exercices proposés aux élèves. Par exemple, la distinction cause-fin peut être impliquée dans l'examen des notions de vérité, d'histoire, de liberté, d'interprétation, de vivant, ou la distinction idéal-réel peut intervenir dans celui des notions d'art, de religion, de liberté, de bonheur, etc.

C'est aussi pourquoi ces repères ne feront en aucun cas l'objet d'un enseignement séparé ni ne constitueront des parties de cours ; le professeur déterminera à quelles occasions et dans quels contextes il en fera le mieux acquérir par les élèves l'usage pertinent, qui ne saurait se réduire à un apprentissage mécanique de définitions.

Les sujets donnés à l'épreuve écrite du baccalauréat porteront sur les notions (colonnes 1 et 2) et sur les problèmes qu'elles permettent de poser (l'un des sujets le faisant au travers d'une explication de texte). La structure du programme autorise que ces sujets puissent recouper divers champs, pourvu qu'ils présentent un caractère élémentaire et qu'au moins une des notions du programme soit clairement identifiable par l'élève dans leur formulation. Ils ne prendront pas directement pour objet les distinctions figurant dans la liste des repères (ce qui n'exclut pas, bien entendu, qu'elles soient utilisées dans leur formulation) ; la maîtrise de ces distinctions permettra au candidat de mieux comprendre le sens et la portée d'un problème et de construire sa réflexion pour le traiter.

### II.1.3. Série littéraire

<b>Le sujet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La conscience</li> <li>- La perception</li> <li>- L'inconscient</li> <li>- Autrui</li> <li>- Le désir</li> <li>- L'existence et le temps</li> </ul>
<b>La culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le langage</li> <li>- L'art</li> <li>- Le travail et la technique</li> <li>- La religion</li> <li>- L'histoire</li> </ul>
<b>La raison et le réel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Théorie et expérience</li> <li>- La démonstration</li> <li>- L'interprétation</li> <li>- Le vivant</li> <li>- La matière et l'esprit</li> <li>- La vérité</li> </ul>
<b>La politique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La société</li> <li>- La justice et le droit</li> </ul>

	- L'Etat
<b>La morale</b>	- La liberté - Le devoir - Le bonheur

Absolu / relatif - Abstrait / concret - En acte / en puissance - Analyse / synthèse - Cause / fin - Contingent / nécessaire / possible - Croire / savoir - Essentiel / accidentel - Expliquer / comprendre - En fait / en droit - Formel / matériel - Genre / espèce / individu - Idéal / réel - Identité / égalité / différence - Intuitif / discursif - Légal / légitime - Médiat / immédiat - Objectif / subjectif - Obligation / contrainte - Origine / fondement - Persuader / convaincre - Ressemblance / analogie - Principe / conséquence - En théorie / en pratique - Transcendant / immanent - Universel / général / particulier / singulier	

#### II.1.4. Série économique et sociale

<b>Le sujet</b>	- La conscience - L'inconscient - Autrui - Le désir
<b>La culture</b>	- Le langage - L'art - Le travail et la technique - La religion - L'histoire
<b>La raison et le réel</b>	- La démonstration - L'interprétation - La matière et l'esprit - La vérité
<b>La politique</b>	- La société et les échanges - La justice et le droit - L'Etat
<b>La morale</b>	- La liberté - Le devoir - Le bonheur

Absolu / relatif - Abstrait / concret - En acte / en puissance - Analyse / synthèse - Cause / fin - Contingent / nécessaire / possible - Croire / savoir - Essentiel / accidentel - Expliquer / comprendre - En fait / en droit - Formel / matériel - Genre / espèce / individu - Idéal / réel - Identité / égalité / différence - Intuitif / discursif - Légal / légitime - Médiat / immédiat - Objectif / subjectif - Obligation / contrainte - Origine / fondement - Persuader / convaincre - Ressemblance / analogie - Principe / conséquence - En théorie / en pratique - Transcendant / immanent - Universel / général / particulier / singulier

### II.1.5. Série scientifique

<b>Le sujet</b>	- La conscience - L'inconscient - Le désir
<b>La culture</b>	- L'art - Le travail et la technique - La religion
<b>La raison et le réel</b>	- La démonstration - Le vivant - La matière et l'esprit - La vérité
<b>La politique</b>	- La société et l'Etat - La justice et le droit
<b>La morale</b>	- La liberté - Le devoir - Le bonheur

Absolu / relatif - Abstrait / concret - En acte / en puissance - Analyse / synthèse - Cause / fin - Contingent / nécessaire / possible - Croire / savoir - Essentiel / accidentel - Expliquer / comprendre - En fait / en droit - Formel / matériel - Genre / espèce / individu - Idéal / réel - Identité / égalité / différence - Intuitif / discursif - Légal / légitime - Médiat / immédiat - Objectif / subjectif - Obligation / contrainte - Origine / fondement - Persuader / convaincre - Ressemblance / analogie - Principe / conséquence - En théorie / en pratique - Transcendant / immanent - Universel / général / particulier / singulier

### II.2. Auteurs

L'étude d'ouvrages des auteurs majeurs est un élément constitutif de toute culture philosophique. Il ne s'agit pas, au travers d'un survol historique, de recueillir une information factuelle sur des doctrines ou des courants d'idées, mais bien d'enrichir la réflexion de l'élève sur les problèmes philosophiques par une connaissance directe de leurs formulations et de leurs développements les plus authentiques. C'est pourquoi le professeur ne dissociera pas l'explication et le commentaire des textes du traitement des notions figurant au programme.

Les ouvrages seront obligatoirement choisis parmi celles des auteurs figurant dans la liste ci-dessous. Deux ouvrages au moins seront étudiés en série L, et un au moins dans les séries ES et S. Ces textes seront présentés par l'élève, le cas échéant, à l'épreuve orale du baccalauréat.

Dans tous les cas où plusieurs ouvrages seront étudiés, elles seront prises dans des périodes distinctes (la liste fait apparaître trois périodes : l'Antiquité et le Moyen Âge, la période moderne, la période contemporaine).

Pour que cette étude soit pleinement instructive, les ouvrages retenus feront l'objet d'un commentaire suivi, soit dans leur intégralité, soit au travers de parties significatives, pourvu que celles-ci aient une certaine ampleur, forment un tout et présentent un caractère de continuité.

Bien entendu, le professeur peut aussi utiliser pour les besoins de son enseignement des extraits d'écrits dont les auteurs ne figurent pas sur cette liste.

Platon ; Aristote ; Épicure ; Lucrèce ; Sénèque ; Cicéron ; Épictète ; Marc Aurèle ; Sextus Empiricus ; Plotin ; Augustin ; Averroès ; Anselme ; Thomas d'Aquin ; Guillaume d'Ockham. Machiavel ; Montaigne ; Bacon ; Hobbes ; Descartes ; Pascal ; Spinoza ; Locke ; Malebranche ; Leibniz ; Vico ; Berkeley ; Condillac ; Montesquieu ; Hume ; Rousseau ; Diderot ; Kant. Hegel ; Schopenhauer ; Tocqueville ; Comte ; Cournot ; Mill ; Kierkegaard ; Marx ; Nietzsche ; Freud ; Durkheim ; Husserl ; Bergson ; Alain ; Russell ; Bachelard ; Heidegger ; Wittgenstein ; Popper ; Sartre ; Arendt ; Merleau-Ponty ; Levinas ; Foucault.

### **III. Apprentissage de la réflexion philosophique**

Les formes de discours écrit les plus appropriées pour évaluer le travail des élèves en philosophie sont la dissertation et l'explication de texte.

La dissertation est l'étude méthodique et progressive des diverses dimensions d'une question donnée. A partir d'une première définition de l'intérêt de cette question et de la formulation du ou des problèmes qui s'y trouvent impliqués, l'élève développe une analyse suivie et cohérente correspondant à ces problèmes, analyse nourrie d'exemples et mobilisant avec le discernement nécessaire les connaissances et les instruments conceptuels à sa disposition.

L'explication s'attache à dégager les enjeux philosophiques et la démarche caractéristique d'un texte de longueur restreinte. En interrogeant de manière systématique la lettre de ce texte, elle précise le sens et la fonction conceptuelle des termes employés, met en évidence les éléments implicites du propos et décompose les moments de l'argumentation, sans jamais séparer l'analyse formelle d'un souci de compréhension de fond, portant sur le problème traité et sur l'intérêt philosophique de la position construite et assumée par l'auteur.

Dissertation et explication de texte sont deux exercices complets, qui reposent d'abord sur l'acquisition d'un certain nombre de normes générales du travail intellectuel, telles que l'obligation d'exprimer ses idées sous la forme la plus simple et la plus nuancée possible, celle de n'introduire que des termes dont on est en mesure de justifier l'emploi, celle de préciser parmi les sens d'un mot celui qui est pertinent pour le raisonnement que l'on conduit, etc. Les deux exercices permettent de former et de vérifier l'aptitude de l'élève à utiliser les concepts élaborés et les réflexions développées, ainsi qu'à transposer dans un travail philosophique personnel et vivant les connaissances acquises par l'étude des notions et des ouvrages. La maîtrise des distinctions contenues dans la liste des repères (II.1.2) aide l'élève à analyser et à

comprendre les sujets et les textes proposés à la réflexion et à construire un propos conceptuellement organisé.

Les exigences associées à ces exercices, tels qu'ils sont proposés et enseignés en classe terminale, ne portent donc ni sur des règles purement formelles, ni sur la démonstration d'une culture et d'une capacité intellectuelle hors de portée. Elles se ramènent aux conditions élémentaires de la réflexion, et à la demande faite à l'élève d'assumer de manière personnelle et entière la responsabilité de la construction et du détail de son propos. Les capacités à mobiliser reposent largement sur les acquis de la formation scolaire antérieure : elles consistent principalement à introduire à un problème, à mener ou analyser un raisonnement, à apprécier la valeur d'un argument, à exposer et discuter une thèse pertinente par rapport à un problème bien défini, à rechercher un exemple illustrant un concept ou une difficulté, à établir ou restituer une transition entre deux idées, à élaborer une conclusion. Elles sont régulièrement développées et vérifiées au cours de l'année scolaire, que ce soit sous forme écrite ou sous forme orale, dans le cadre de devoirs complets ou d'exercices préparatoires correspondant particulièrement à l'une ou l'autre d'entre elles.

Il n'y a pas lieu de fournir une liste exhaustive des démarches propres au travail philosophique, ni par conséquent une définition limitative des conditions méthodologiques de leur assimilation. Le professeur doit lui-même donner dans l'agencement de son cours l'exemple de ces diverses démarches, exemple dont l'élève pourra s'inspirer dans les développements qu'il aura à construire et dans l'approche des textes qu'il aura à expliquer. Il lui revient en même temps d'en faire percevoir le bénéfice aux élèves, non seulement pour l'amélioration de leurs résultats scolaires, mais plus généralement, pour la maîtrise de leur propre pensée et pour son expression la plus claire et convaincante.

## [Le programme de la série TMD \(ex F11\)](#)



### **Programme de philosophie de la série "technique de la musique et de la danse" (ex-F11)**

Le programme de la série TMD (ex F11) au format PDF [cliquez ici](#)

#### **Programme d'enseignement de philosophie en classe terminale de la série technologique "techniques de la musique et de la danse"**

NOR : MENE0601484A

RLR : 524-7

ARRÊTÉ DU 15-6-2006 JO DU 24-6-2006

MEN

DGESCO A1-4

Vu code de l'éducation, not. art. L. 231-1, L. 311-2 et L.311-3 ; A. du 5-7-1983 ; A. du 27-5-2003 ; avis du CSE du 18-5-2006

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté du 5 juillet 1983 susvisé relatives au programme de l'enseignement de la philosophie en classe terminale de la série technologique "techniques de la musique et de la danse" sont abrogées et *remplacées par les dispositions de l'arrêté du 27 mai 2003 relatives au [programme de l'enseignement de la philosophie en classe terminale de la série scientifique](#).*

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée de l'année scolaire 2006-2007.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Roland DEBBASCH